





Savoir monter et réaliser une opération immobilière



RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

François PETIT

Formateur-consultant spécialisé dans le conseil en montage d'opérations immobilières

Ingénieur ESTP, directeur de structures de construction neuve et réhabilitation, au sein des groupes EIFFAGE et VINCI, puis directeur général de la promotion et de la construction au sein d'un groupe familial de l'ouest, F. PETIT a créé en 2011, la société PASSIFIM, société de maîtrise d'ouvrage déléguée, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conseil en Immobilier. Par ailleurs, il dispense des formations dans le cadre du montage d'opérations immobilières et est co-auteur de 2 ouvrages sur ce sujet aux éditions EFE.

INFORMATIONS PRATIQUES

PARTICIPANTS

Directeurs généraux et d'établissements, tout acteur en charge ou participant à un projet immobilier

Groupe de 6 à 15 personnes

Prérequis : aucun

DATES DES SESSIONS

■ Durée : 1 jour ■ Horaires : 9h30-17h30

■ leudi 19 novembre 2020

■ Jeudi 1er avril 2021

LIEUX DES SESSIONS

■ En vos locaux pour vos équipes, nous contacter

TARIF MEMBRE 280 € / personne / 1 jour 280 € / personne / 1 jour



Un formateur qui a une longue expérience terrain de direction de services de réhabilitation, de travaux neufs, de promotion immobilière, de maîtrise d'ouvrage et qui peut aborder toutes les étapes d'un projet immobilier.

Un module de formation plus spécialisé sur les aspects juridiques peut être proposé par F. PETIT en co-animation avec un avocat contactez FACE PEP.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les participants seront en capacité de :

- Savoir établir la faisabilité d'une opération immobilière.
- Maîtriser les étapes d'un projet de construction.
- Réaliser le projet immobilier.

PROGRAMME

• Etablir une faisabilité d'opération

Introduction au montage d'opérations immobilières. Identification d'un terrain et appréciation de sa potentialité socio-économique.

Analyse simplifiée des contraintes juridiques

Faisabilité technique et du pré-programme.

- Définition du projet et expression des besoins.
- Définition du programme et rôle de l'AMO.
- Objectif de l'étude de faisabilité.

• Maîtriser les étapes du projet

Mettre en place une maîtrise d'œuvre.

- Les aspects financiers.
- Le compte-rendu des missions du maître d'ouvrage.

Demander les autorisations administratives.

• Réaliser le projet

Choisir le financement du projet, les assurances et les garanties. Traiter les contraintes juridiques non éliminées.

Articuler le choix des intervenants et des entreprises.

Procéder aux travaux :

- la préparation du chantier,
- l'exécution, la réception des travaux et la fin de l'opération.

• Méthodes et outils pédagogiques

- Apports théoriques à partir de supports.
- Échanges à partir des projets des participants.

O Évaluation

- En complément du bilan oral réalisé par le formateur en cours de formation, un questionnaire de satisfaction sera remis aux participants en fin de formation.
- Dans les 6 mois suivants, un questionnaire à froid sera envoyé au commanditaire et aux stagiaires pour évaluer l'impact de la formation sur les pratiques professionnelles.